

Burundi : Opérations de démantèlement des barricades

RFI, 11-05-2015 Burundi : incident mortel lors du déboulage des barricades à Musaga Samedi, le Conseil national de sécurité avait donné 48 heures aux forces de l'ordre pour débouler les barricades. Policiers et militaires se sont concentrés dimanche matin sur les grands axes qui mènent à Bujumbura. L'objectif : libérer des dizaines de camions bloqués depuis plusieurs jours pour qu'ils approvisionnent la capitale. Des opérations qui se sont passées sans heurts sauf à Musaga, l'un des quartiers en pointe dans la contestation où il y a eu au moins un mort et un blessé.

Des engins de construction déboulaient les barricades. Aux commandes, policiers et militaires. Sur le bas côté, une jeune femme hurle sur les forces de l'ordre : « Il y a un type qui vient de se faire tirer dessus », explique une autre à RFI. Elle hurle des insultes aux policiers parce que ce sont eux qui ont tiré sur le type. « Il y a un type qui vient de succomber, il vient de mourir. On n'a pas pu l'emporter à l'hôpital assez vite », rapporte un homme. Il a fait une hémorragie, vous voyez qu'il a perdu beaucoup de sang. À la démentie de la police La police dément avoir tiré et parle d'un conflit entre jeunes qui aurait mal tourné. Les opérations se sont poursuivies libérant la Nationale 7 et des dizaines de camions de ravitaillement bloqués depuis une dizaine de jours ont pu rejoindre la capitale. Les manifestants promettent de remonter les barricades et de poursuivre le mouvement de contestation.

Par ailleurs, le porte-parole de la sécurité publique a reconnu qu'il y avait eu des bavures vendredi soir à Nyakabiga, le premier quartier où se sont déroulés les opérations de déboulage. Un policier qui a ouvert le feu sur les habitants a été interpellé, a expliqué à RFI Liboire Bakundukize. Le Conseil national de sécurité, bi-délégué de ses prérogatives ? Samedi, le Conseil national de sécurité a annoncé un certain nombre de décisions ce ramener le calme, notamment le démantèlement des barricades. Ce Conseil, créé en 2011 par le président Pierre Nkurunziza, est prévu par la Constitution du Burundi. Officiellement, le Conseil national de sécurité (CNS) est un simple organe consultatif chargé d'assister le président de la République et le gouvernement, notamment dans l'élaboration de la politique sécuritaire du pays ou encore dans l'élaboration de stratégies de défense, de sécurité et de maintien de l'ordre en cas de crise, indique la Constitution. Mais ça c'est sur le papier. En réalité, cet organe censé conseiller le président et son gouvernement est totalement trusté par ces derniers. Sur 17 membres, le président Pierre Nkurunziza lui-même, ses deux vice-présidents et cinq de ses ministres en sont membres de droit. Ses neuf autres membres, un autre ministre, des religieux ou de hauts cadres de l'Etat, nommés toujours par le président Nkurunziza, sont qualifiés par l'opposition de faire-valoir. C'est ce Conseil national de sécurité qui a ordonné samedi aux manifestants qui protestent contre le troisième mandat de Pierre Nkurunziza de mettre fin à leur mouvement de protestation immédiatement ou qui a donné à l'armée et à la police l'ordre de démanteler les barricades dans les 48 heures. Curieusement, s'écroquent plusieurs observateurs sur place, aucun leader de ce mouvement de protestation n'a relevé que ce Conseil outrepassait son rôle en donnant directement des ordres à la population ou aux corps de défense et de sécurité. A